



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

**Pôle 3
Ecole inclusive
DAGEFI
Affaires Générales et Financières**

Affaire suivie par :
Danièle BLAMBERT
Tél : 04 26 53 80 57
Mél : ce.dsden07-daf@ac-grenoble.fr

18 place André Malraux
CS 10627
07006 Privas Cedex

Privas, le 29 novembre 2024

L'Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
de l'Ardèche

à Messieurs secrétaires départementaux de la FSU-
SNUIPP 07

Objet : votre courrier du 15 novembre 2024

Votre courrier relatif au défraiement des personnels itinérants de l'Ardèche m'est bien parvenu et a retenu mon attention.

La note départementale du 3 octobre 2024 est venue préciser un pilotage du Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) encadré par la circulaire ministérielle n°2014-107 du 18 août 2014, sur laquelle s'appuient les inspecteurs de circonscription pour en définir l'organisation sur leur territoire, dans le respect du contour financier dédié à son fonctionnement.

Afin que tous les enseignants membres des RASED disposent d'informations actualisées et indispensables à leur organisation, j'ai organisé une réunion pour l'ensemble de ces personnels, qui s'est tenue en visioconférence le 25 novembre dernier, en présence des inspecteurs de circonscription.

Ainsi, au regard d'une dotation de crédits supplémentaires accordée par le rectorat, tous les déplacements des membres des RASED sont autorisés dans la mesure où ils s'inscrivent dans l'orientation pédagogique définie par l'inspecteur de circonscription.

Afin que l'investissement des enseignants spécialisés auprès des élèves puisse prendre tout son sens, avec constance et fluidité, il a été rappelé lors de cette réunion les modalités de gestion des états de frais des itinérants qui implique une saisie impérativement mensuelle par chacun d'entre eux. Seule cette rigueur peut permettre une lecture fine de la situation financière et l'anticipation des risques de dépassement qui conditionne le bon fonctionnement du service public d'Éducation, au plus près des besoins des élèves.

Je sais pouvoir compter sur la collaboration de tous, pour consolider notre engagement commun au service de la réussite des élèves de notre département.

L'Inspecteur d'académie,

Directeur Académique des Services
de l'Éducation nationale de l'Ardèche


Thierry AUMAGE